

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2023

DITEP LA BERGERIE

*3062 route du Col de Crie
04.74.04.62.16*

*Directrice Adjointe : Cindy Boissie
Directeur du Pôle DITEPs : Jean-François Costang*

Association ACOLEA AMPH-Médico-Social

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Propos Introductifs

Le Ditep La Bergerie possède un agrément de 33 places (23 ITEP + 7 SESSAD TC + 3 SESSAD TSA), 4 places financées d'équipe mobile ressource (EMR) et 1 équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS). L'année 2023 a été chargée de plusieurs actualités : la négociation du nouveau CPOM pour 5 ans et sa signature pour 2023-2027, mais également les négociations des accords d'entreprise ACOLEA-AMPH.

Nous avons connu des difficultés à remplir nos effectifs selon nos agréments sur 2023, la MDPH ayant des délais de traitements des demandes de notifications jusqu'à 10 mois. De plus, nous avons dû accompagner beaucoup de familles à faire des recours auprès de la MDPH car les notifications ne permettaient pas d'accueillir leurs enfants malgré des places disponibles et des familles en attente d'intégrer le dispositif (SESSAD Polyvalent au lieu de SESSAD TC ou SESSAD TSA).

Afin de répondre aux besoins des habitants de la circonscription de Belleville en Beaujolais, nous avons multiplié nos interventions dans le cadre de l'équipe mobile ressource et de l'EMAS, que ce soit pour l'accompagnement de situation individuelle, ou bien pour permettre d'outiller les différents partenaires afin de rendre les milieux de vie capacitant et favoriser ainsi, autant que faire se peut, le maintien des personnes porteuses de handicap dans leur bassin de vie.

Nous avons poursuivi notre dynamique inclusive au sein du territoire en tentant d'œuvrer auprès de nos partenaires dans une complémentarité des compétences de chacun. Nous avons également pu pérenniser notre dynamique partenariale sur le territoire, tout particulièrement en étant un acteur majeur du Pôle Ressource Education Nationale de la circonscription de Belleville. Enfin, en 2023 les collaborations entre les différents établissements d'ACOlea-AMPH se sont développées.

Activité et Personnel

1.1. Activité

Pour rappel, l'agrément du DITEP la Bergerie est décliné comme suit :

Interventions auprès d'enfants âgés de 3 à 20 ans présentant des troubles du comportement avec intelligence préservée

- 14 places d'internat Itep
- 9 places d'externat Itep
- 7 places de SESSAD troubles du comportement
- 3 places de SESSAD trouble du spectre autistique (depuis juin 2022) affiliées au SESSAD « les Crayons de couleurs » à Grigny.
- 4 places pour l'Equipe Mobile Ressource (EMR)
- Une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

Au cours de l'année 2023, 64 jeunes ont bénéficié d'une des formes d'intervention du DITEP la Bergerie sur le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Répartition par type d'intervention :

- 28 jeunes en modalité ITEP
- 10 jeunes par le SESSAD TC
- 3 jeunes par le SESSAD TSA
- 23 jeunes par l'EMAS dont 9 jeunes ayant également bénéficié de l'EMR

Poursuivant une logique inclusive, prenant notamment appui sur deux classes externalisées sur la commune de Monsols (élémentaire et collège), le DITEP a mis en œuvre une scolarité avec une composante inclusive pour 60.5 % des jeunes accompagnés (ITEP et SESSAD). Avec une grande souplesse, ces temps partagés au sein du milieu ordinaire peuvent s'adapter aux possibles de chaque enfant. La baisse de 18.5% par rapport à l'année précédente s'explique par une sous-activité de l'internat. En effet, cette modalité d'accueil n'est pas favorablement choisie par les familles. Les familles veulent garder la main quant au projet de vie de leur enfant et l'éloignement géographique du DITEP les freine. L'agrément ainsi réparti ne semble plus répondre aux besoins des familles.

Activité ITEP :

L'ITEP a réalisé 3973 journées au cours de l'exercice 2023 (pour 4232 prévues, soit -259). Contrairement à l'année précédente, on constate une légère sous activité pour cette modalité. Cette différence s'explique par plusieurs faits. Outre la demande de modalité internat qui est en baisse, Nous avons eu plusieurs départs de jeune en cours d'année scolaire : trois en tout (un déménagement dans un autre département et deux arrêts d'accompagnement par volonté des parents). Cette sous activité s'explique également par un changement de direction (que j'évoquerai ci-après) ainsi qu'un retard dans les attributions des notifications MDPH. Par ailleurs, de nombreux bilans thérapeutiques ont été réalisés pour remettre à jour les besoins et potentiels des jeunes accompagnés.

Activité SESSAD TC :

Le SESSAD a réalisé 1010 actes au cours de l'exercice (840 prévus, +170). Le SESSAD a connu une activité intense en 2023 malgré un arrêt d'accompagnement en cours d'année (volonté des parents), le changement de direction et des notifications qui ne correspondent pas aux besoins. Certaines situations ont nécessité une intervention éducative plus importante. Par ailleurs, là aussi, de nombreux bilans thérapeutiques ont été réalisés pour remettre à jour les besoins et potentiels des jeunes accompagnés.

Activité EMR :

L'EMR a mis en œuvre 104 actes au cours de l'exercice, pour 80 prévus (+16), 9 jeunes concernés). Ce dispositif est une mise en pratique du décloisonnement à l'œuvre entre les secteurs spécialisés médico-sociaux et les acteurs du milieu ordinaire. L'expertise sur les TND portée par le DITEP sur son territoire d'intervention peut ainsi être mobilisée pour venir en appui pour des situations complexes. Rencontres, observations, préconisations auprès des familles et des professionnels, réalisations de bilans thérapeutiques, consultations médicales spécialisées ou accompagnement à sollicitation d'une compensation MDPH sont les supports de ces interventions. Cette action s'inscrit en articulation avec celle de l'EMAS.

Activité EMAS

Dispositif mis en place sur la circonscription de Belleville depuis Janvier 2021, les EMAS permettent de consacrer davantage de moyens au service de la mise en œuvre de la politique inclusive au sein des établissements de l'Education Nationale. Le principe fondamental consiste à mobiliser l'expertise du DITEP pour comprendre les besoins et difficultés des jeunes concernés, comme base d'un travail d'accompagnement des professionnels travaillant au quotidien avec ces jeunes.

L'Education Nationale a sollicité l'intervention de l'EMAS sur 23 situations en 2023, ce qui représente un haut niveau d'activité. Il faut souligner l'excellente collaboration à l'œuvre sur le territoire avec l'EN, chacun mettant son expertise au service de réponses concrètes à apporter. Les demandes de sollicitations sont croissantes d'année en année mais la stabilité par rapport à l'année 2022 (23 sollicitations également) s'explique pour la vacance du poste de coordinatrice EMAS de Septembre à fin Novembre 2023.

La coordinatrice a présenté l'EMAS lors d'un colloque de la CNAPE à Paris en Juin ainsi qu'à de nombreuses reprises lors des différentes « pauses partenaires » des territoires de Villefranche/Belleville et de la communauté de commune du haut beaujolais.

Activités SESSAD TSA :

Le SESSAD TSA a mis en œuvre 891 actes au cours de l'exercice, pour 421 prévus (+470). Le DITEP La Bergerie, affiliés aux SESSAD TSA de Grigny, possède trois places afin de répondre aux besoins du territoire du haut Beaujolais. Ce SESSAD est en suractivité car les besoins sont immenses en terme d'accompagnement dans les écoles mais aussi auprès des familles ainsi qu'en terme de démarches diagnostics et de soins.

Activité SESSAD+ équipe mobile : 1114 actes pour 922 prévus (+16)

1.2. Le fonctionnement

L'inclusion demeure un de nos objectifs principaux de développement. Mais celle-ci se doit d'être accompagnée de façon affinée pour chaque jeune. Ce difficile exercice demande une très grande implication de l'ensemble des équipes auprès des jeunes, tant pour les porter vers l'inclusion, que pour mesurer quand celle-ci doit être ralentie ou assouplie afin de ne pas mettre en péril l'équilibre du jeune. Il s'agit toujours de partir de là où en est le jeune dans ses capacités et ses souhaits.

Comme l'an dernier, la pluralité des réponses proposées (2 unités d'enseignement externalisée, 1 classe prépa-pro, une unité d'enseignement interne, les SESSAD et l'EMAS) permet de proposer à chaque jeune une modularité de sa scolarité à la hauteur de ses compétences et capacités, tout en prenant en compte sa temporalité. Ces réponses variées et évolutives permettent de pouvoir affiner les réponses apportées en adéquation avec les besoins du moment.

La continuité du travail déjà engagé au sein de la circonscription de Belleville se poursuit. En effet, les collaborations accrues avec les professionnels de l'Inspection de circonscription, les conseillères pédagogiques, le RASED sont en cours ainsi qu'avec les directeurs d'école, les principaux de Collèges et les proviseurs de Lycées.

Par ce maillage de plus en plus opérant, nous commençons à proposer des temps de formations/sensibilisations auprès de la communauté éducative qui nous l'espérons sera exponentiel en 2024.

L'objectif est d'apporter à cette communauté un langage commun en terme de troubles neurodéveloppementaux (pré repérage) mais aussi une montée en expertise en terme d'outils, d'aménagements fonctionnels et d'accompagnements individuels et collectifs.

Enfin, le Ditep participe aux temps de coordination départementale et régionale de l'AIRE, association des Ditep de France.

1.3. Départs et arrivées au niveau du Personnel

Effectifs :

Pour mettre en œuvre les différents types de réponse, le DITEP La Bergerie s'appuie sur :

- un directeur (à partir de fin Aout 2023 d'une directrice adjointe et d'un directeur de pôle) et une assistante administrative
- une équipe éducative de 10 professionnels
- une équipe pédagogique de trois enseignantes de l'Education Nationale
- deux maitresses de maison ; un agent de maintenance ; un veilleur de nuit ; une cuisinière
- une psychologue
- une assistante sociale
- un médecin psychiatre
- un réseau constitué d'intervenants thérapeutiques (prestations) : médecin généraliste, neuropsychologues, psychomotriciennes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychologues.

Si l'on ajoute les temps de travail réalisés par des personnels intervenants de façon transverse à l'échelle du pôle médico-social (4 personnes, 0.5 ETP cumulé), le DITEP mobilise 27 personnes, pour 21 ETP.

Départs, arrivées, postes vacants :

L'équipe du DITEP a connu beaucoup de mouvements au cours de l'année.

L'équipe éducative a vu le départ du moniteur éducateur Fin aout. Le poste est resté vacant jusqu'à début Novembre. C'est un professionnel en cours de VAE-ME qui l'a remplacé sur la classe prépa pro.

Suite à un départ vers de nouveaux projets de vie du directeur, Nicolas CRAMOISAN, à la fin de l'année scolaire, la direction du DITEP a été complètement repensée, et plus généralement celle de la branche ACOLEA-AMPH. Les trois DITEPs ACOLEA ACOLEA AMPH sont dirigés le directeur du Pôle enfant-Autisme, Jean-François COSTANG . Mme Cindy BOISSIE a quitté ses fonctions de coordinatrice de l'EMAS et du SESSAD TSA ; poste qu'elle occupait depuis les débuts de l'EMAS en Janvier 2021 pour occuper le poste de directrice adjointe du DITEP La Bergerie .

Le secteur ACOLEA AMPH sera dirigé à compter du 1er janvier 2024 par M GUIGNARD suite au départ de M HERVE.

La CESF a pris le poste de coordinatrice EMAS et du SESSAD TSA depuis fin Novembre. Le poste a donc été vacant pendant trois mois.

1.4 Stagiaires

Nous accueillons depuis Septembre 2023 une stagiaire AS qui poursuit son stage long jusqu'à fin mars 2024.

1.5 Pyramide des âges

Personnel en CDI sur l'année 2023 dont mis à disposition

<u>profession</u>	<u>18/20 ans</u>	<u>21/25 ans</u>	<u>26/30 ans</u>	<u>31/35 ans</u>	<u>36/40 ans</u>	<u>41/45 ans</u>	<u>46/50 ans</u>	<u>51/55 ans</u>	<u>56/60 ans</u>	<u>61/65 ans</u>
<u>direction</u>					1			1		
<u>administration</u>						1				
<u>Services généraux</u>			1			1	1	1	2	
<u>thérapeutique</u>					1					
<u>éducatif</u>			1	2	3	2	2			
<u>pédagogique</u>						1	1		1	
<u>total</u>	0	0	2	2	5	5	5	1	4	0

Soit une moyenne d'âge de 46 ans sur l'ensemble du personnel. Sur 24 salariés, il y a 17 femmes (70.8%) et 7 hommes (29.2%).

1.6 Formations effectuées

La mise en adéquation des compétences des professionnels avec les besoins des personnes accueillies est toujours à l'œuvre en 2023. En faveur d'un accompagnement de qualité auprès des jeunes, mais également des familles et des partenaires, les formations sur les questions des troubles du neurodéveloppement ont été privilégiées. Les questions diagnostiques restent également une de nos préoccupations majeures dans l'accueil de notre public. Des professionnels ont donc été formés en ce sens.

Cette dynamique formative passe par des actions de formations collectives, mais également par des formations individuelles. Ces formations ont été financées soit par l'établissement, soit par l'OPCO santé.

Les formations individuelles :

La coordinatrice EMAS a pu bénéficier d'une formation « pour renouveler notre regard approche systémique et stratégique de Palo Alto » en juin.

L'éducatrice du SESSAD TC a quant à elle pu bénéficier d'une Formation « programme d'entraînement aux Habilités sociales, groupe Barkley » en Novembre.

Les formations collectives :

En octobre 2023, plusieurs formations collectives inter-DITEP ont été dispensées sur 2 journées. Ce sont l'ensemble des éducateurs, mais également une partie des thérapeutes ainsi que des enseignants qui ont pu bénéficier de différentes formations, avec nos collègues des Eaux Vives et de la Bergerie sur les thématiques suivantes :

- « Formation de formateur : la transmission »,
- « Le développement du pouvoir d'agir des familles et des personnes accompagnées »,
- « Les fonctions exécutives / les comportements défis »,
- « La méthode BARKLEY »,
- « Le FALC Facile à Lire et à Comprendre ».

Ces formations croisées se sont déroulées sur 2 journées dans des locaux du Ditep de Mornant et du Ditep des Eaux Vives, mais également au sein du pôle Bel Air. Elles permettent au-delà des connaissances acquises et des compétences développées, d'étendre les collaborations entre les différents établissements du pôle Médico-Social Enfants par une connaissance accrue entre les professionnels

Au sein du DITEP, les équipes ont été formé à la conduite de groupe d'habilités sociales.

2. Faits Marquants & Qualité

2.1 Actualités marquantes, Actions éducatives collectives ou partenariats

L'année 2023 a surtout été marquée par le changement de direction.

Depuis quelques années maintenant, le maillage avec les partenaires du territoire se poursuit pour la venue au sein de DITEP (une fois par semaine) du VHB afin de proposer des activités ludiques et d'habilités sociales aux jeunes.

Le VHB est une association créée par des habitants et pour tous les habitants de la Haute Vallée d'Azergues et du Haut-Beaujolais.

Animée par une équipe de bénévoles et de professionnels, l'association :

- propose des activités
- accueille, informe, oriente les habitants
- accompagne les projets collectifs des habitants qui concernent leur territoire
- anime le partenariat

La direction et la coordinatrice EMAS participent à toutes les Pauses partenaires de l'année du VHB mais aussi de celles de la maison des ados (Villefranche/Belleville) : chacune propose trois à quatre rencontres par an minimum (participe tous les acteurs medico-sociaux des territoires mais aussi l'EN).

2023 a vu la création d'une classe supplémentaire : la classe « Prépa-pro. Le constat a été fait à la fin juin que les deux UEE actuelles ne pouvaient plus répondre aux besoins de certaines jeunes notamment ceux ayant dépassé l'âge et/ou les compétences pour être scolarisé au collège. 5 jeunes sont dans cette classe accompagnés par deux éducateurs et une enseignante. L'objectif est de faire le lien entre le théorique (attendus scolaires) et la pratique de manière concrète. Les moyens? Des stages accompagnés et/ou en autonomie, des découvertes de métiers par des visites de terrain mais aussi des visites d'établissements scolaires. En décembre, les jeunes ont mené une action de Vente de fromages auprès des professionnels du DITEP mais aussi de leur famille. Ils les ont fabriqués eux même dans une laiterie qui les a accueillis pendant plusieurs jours, ils ont récolté ensuite l'argent qui leur a permis de faire des sorties culturelles et de loisirs mais aussi pour financer du matériel utile à la classe.

Au mois de juin s'est tenu la fête des familles annuelle où toutes les familles sont conviées afin de partager un repas. C'était aussi l'occasion de mettre en lumière les sortants.

En Mars, les jeunes de l'UEE Primaire et les jeunes de la classe prépa pro sont partis en classe verte à Verdun : lien avec le programme sur la première guerre mondiale.

Au cours de l'année, plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants comme par exemple de l'équitation, des groupes d'habilités sociales et des ateliers philo.

En juillet 2023, plusieurs transferts éducatifs ont été réalisés, un pour le groupe 1 (primaire) et un sur le groupe 2 (collège et prépro). Ils sont venus clôturer une année scolaire encore riche de nombreuses visites et sorties à caractères culturelles, sportives et pédagogiques.

2.3 Expression et participation des usagers

La petite taille de la structure permet aux parents d'avoir un accès facilité aux équipes et d'avoir la possibilité en continu d'interroger au sujet du fonctionnement du dispositif. Au regard des difficultés à trouver des parents souhaitant s'investir au sein du CVS en 2022, un travail de relance de cette instance primordiale pour les jeunes et leurs familles a débuté fin 2023. Le CVS sera remis en place au printemps 2024.

En lien avec le CVS, Un travail de réflexion autour des outils et documents obligatoires au sein des structures médico-sociales en rapport à la loi 2002-2 a été lancé. L'ensemble des documents ont été remaniés : règlement de fonctionnement, contrat de séjour, la charte des droits et libertés individuelles (mise aussi en FALC), livret d'accueil et PPA.

L'ensemble de l'équipe a également collaboré à clarifier nos fonctionnements institutionnels et notamment la communication avec les familles afin de rendre celle-ci plus fonctionnelle et bienveillante, autant sur le fond que sur la forme.

Quatre temps, sur des samedis, ont été organisés dans l'année afin de rencontrer les familles dans un souci d'échange et de dialogue autour de l'accompagnement de leur enfant.

3. Parcours des personnes accompagnées

3.1 Demandes d'admissions

En 2023, les sollicitations en vue d'admission ont été globalement stables mais le délai de traitement des dossiers MDPH (à présent à plus de 10 mois) a entravé celles-ci ainsi que des notifications reçues par les familles qui ne correspondent pas aux besoins de leurs enfants ainsi qu'à la réalité du territoire (manque de dispositifs médico-sociaux).

Rappelons que notre procédure d'admission se base sur un principe simple d'équité et de non sélectivité. A partir du moment où un jeune bénéficie d'une notification pour un Ditep, et qu'il est de notre territoire d'intervention ; si la famille le souhaite, il peut être accompagné par l'établissement dans la mesure où nous avons des places. Les demandes sont souvent pour des jeunes collégiens ou en âge de rentrer au collège. En effet, la marche du collège reste une marche importante qu'il n'est pas toujours facile à franchir lorsque l'on est porteur d'un trouble, d'autant que la dynamique au sein d'un collège s'avère souvent moins enveloppante pour les élèves, et donc plus difficile à appréhender. Les demandes pour les enfants plus jeunes sont en progression en 2023. Ces demandes passent souvent d'abord par une

intervention de l'équipe mobile qui permet aux familles de mieux percevoir les accompagnements que l'on peut proposer (Pôle ressource de circonscription une fois par mois). Ainsi rassurées, elles sont plus à même d'accepter la présence de l'ESMS dans le parcours de leur enfant. La question de la précocité des repérages des besoins spécifiques doit donc demeurer un enjeu majeur pour l'accompagnement des personnes porteuses du territoire. Des actions devront donc être déployées en ce sens en 2024.

3.2 Usagers admis en 2023

ITEP :

4 jeunes ont été admis en 2023, 3 garçons et 1 fille. Un jeune réside à Gleizé en MECS. Deux jeunes résident sur le territoire de la circonscription de Belleville (un en famille d'accueil). Un jeune vient de la vallée d'azergues. Un des jeunes est passé par l'EMAS. Tous viennent du milieu ordinaire (admissions afin d'éviter une rupture scolaire). Trois sont des jeunes en âge élémentaire et un en âge collègue. Un jeune a intégré l'UEE primaire, un l'UEE collègue et les deux autres l'UEE intra.

SESSAD TSA :

Une jeune fille a intégré le SESSAD TSA en 2023. Elle réside sur le territoire. Elle est en classe de maternelle.

SESSAD TC :

Deux jeunes ont intégré le SESSAD TC en 2023, deux garçons. Les deux jeunes résident sur le territoire. Ils sont en classe élémentaire et sont tous les deux passés par l'EMAS et/ou l'EMR.

EMAS :

Les sollicitations restent stables avec le même nombre que l'année dernière soit 23 jeunes. Les âges des jeunes baissent par d'avantage de sollicitations en maternelle et CP. 11 garçons sont en classe Primaire (pas de filles). Une fille et deux garçons sont en classe collègue. Comme nous le constatons avant, la vacance du poste de coordinatrice pendant presque trois mois a freiné les sollicitations, d'autant plus que c'est sur les quatre derniers mois de l'année où la sollicitation est la plus forte avec les mois de mai et juin.
+ EMR : 2 Sollicitations en classe Primaire pour les filles et 6 pour les garçons. 1 sollicitation au collègue (garçon).

3.3 Usagers accompagnés en 2023

28 jeunes ont été accompagnés par l'ITEP (en file active) au cours de l'année 2023. Et 49 jeunes en file active dans le cadre des Equipes Mobiles et SESSADs.

L'ensemble des jeunes de l'ITEP ont bénéficié d'une ESS et d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Parmi les 64 jeunes accompagnés tout au long de l'année 2023, 37 sont en âge Primaire (soit 57.8%) et 27 en âge Collège ou prépa pro (42.2%).

L'âge moyen des personnes accompagnées en 2023 est de 13 ans et demi.

Parmi les jeunes accompagnés en ITEP, 2 ont été diplômés en 2023 : ils ont obtenu leur CFG (Certificat de Formation Générale).

Parmi les 64 jeunes accompagnés, 14 bénéficiaient d'une mesure sociale (AEA, placement externalisé, AEMO, famille d'accueil, MECS).

Les interventions de l'équipe mobile demeurent majoritairement des observations pédagogiques et éducatives dans le cadre scolaire, et périscolaire, la mise en place d'outils et de préconisations d'aménagement pour favoriser le maintien dans la classe de référence. De même, de nombreux temps de coordination (réunion de concertation, participation équipe éducative ou équipe de suivi de scolarisation) et de liens avec les partenaires et les familles sont nécessaires. Les observations se sont déroulés dans différents milieux (école maternelle, école primaire, collège et périscolaire). La poursuite de la diversification des interventions continue avec une augmentation des demandes de sensibilisations.

Elles seront de nature diverse en 2024 (co-construction en cours en lien avec l'IEN de circonscription, l'IEN ASH, les CPC et CP ASH mais aussi avec les autres acteurs médico-sociaux et les rééducateurs libéraux du territoire ainsi que les mairies), principalement centrées sur les Troubles du Neurodéveloppement et l'accompagnement de ceux-ci, et en particulier sur les Troubles du Spectre Autistique et du trouble de l'attention avec hyperactivité.

L'ensemble des jeunes que nous accompagnons et quel que soit la modalité, a au minimum un trouble du neurodéveloppement (exemple : TSA et/ou TDAH avec ou sans DYS).

3.4 Usagers sortis en 2023

10 jeunes ont quitté le dispositif en 2023 (ITEP+SESSAD TC)

Trois jeunes ont déménagé dans d'autres départements et ont intégré soit l'ULIS soit un dispositif DITEP en modalité SESSAD.

Deux Familles n'ont plus donné de nouvelles pendant des mois malgré de nombreuses sollicitations écrites alors l'arrêt de l'accompagnement a été acté par la direction.

Cinq jeunes ont vécu une année difficile (deux jeunes ont été orientés vers d'autres modalités de prise en charge suite à des violences sur des adultes du DITEP). Un des jeunes, après quelques mois d'errance et le relai pris par un PCPE autisme, a pu retrouver une scolarisation en lycée pro Cuisine. Un autre fait des stages avec la mission locale tout en bénéficiant d'un suivi neuropsychologique (financé par l'EMR, une fois par mois et toujours accompagné en filigramme par la direction). Un jeune (après une rupture avec le milieu familial) a intégré une MECS en même temps qu'un autre DITEP. Un dernier jeune a pu poursuivre sa scolarité en ULIS. Enfin, après avoir accompagné un jeune par une mission de type PCPE afin de maintenir une scolarisation au domicile, nous n'avons plus eu de nouvelles.

Tous les jeunes sortants peuvent continuer à solliciter le DITEP afin de pouvoir rencontrer le Docteur Morrier, le pédopsychiatre en libéral du DITEP (qui vient une journée par mois) autant que cela sera nécessaire et notamment dans un souci de relai avec le milieu ordinaire et le périmètre de vie du jeune.

4. Locaux et moyens matériels

En 2023, quasiment aucun investissement a été réalisé. Le Plan Pluriannuel d'Investissement n'étant pas validé, les dépenses n'ont pas été engagées. De plus les dépenses en chauffage, électricité et carburant ayant connues une très nette augmentation, il nous a fallu compenser ces augmentations sur d'autres postes de dépenses en 2023. Et ainsi donc avoir une gestion budgétaire prudente.

La mise en œuvre des interventions thérapeutiques, la volonté d'accompagner avec une logique inclusive et la nécessité de penser des lieux de contenance et de répit mobilisent l'utilisation de nombreux espaces.

Au sein de l'itep, 3 salles d'enseignement et 7 salles pour les prises en charge éducatives ou thérapeutiques peuvent être utilisées. Une cuisine (production sur site), un réfectoire et un internat de 6 chambres complètent ces installations permettant la réalisation de l'ensemble des modalités Itep (internat, internat séquentiel, externat). Le village de Monsols met à disposition des créneaux d'utilisation de son gymnase ainsi que celui de l'internat social de Mauchamp (convention).

Au sein de l'école élémentaire de Monsols, le groupe classe externalisée élémentaire bénéficie d'une salle d'enseignement et de deux pièces polyvalentes permettant des prises en charge éducatives ou thérapeutiques. Ces espaces sont utilisés quotidiennement.

Au sein du collège de Monsols, le groupe classe externalisée collège bénéficie aussi d'une salle d'enseignement dédiée et de la possibilité d'utiliser d'autres espaces si besoin pour permettre les prises en charge éducatives et de soin.

L'éducatrice coordonnant l'EMAS est installée au sein d'une école ordinaire à Saint Jean d'Ardières.

Les prises en charge s'articulent donc autour de quatre sites qui malheureusement ne permettent plus de répondre aux besoins du territoire tant en terme de modalités d'accueil que d'accompagnement à l'école inclusive.

Le DITEP prend appui sur un parc automobile composé de 4 véhicules 9 places et de 5 véhicules 5 places. Un système de transport, nécessaire au regard du caractère rural de l'établissement, mobilise trois véhicules chaque matin et chaque soir. Les groupes des classes externalisées disposent chacun d'un véhicule 9 places afin de leur permettre d'avoir l'autonomie nécessaire d'organisation. Les projets inclusifs de scolarité partagée nécessitent de multiples trajets au quotidien.

Les interventions des thérapeutes et des personnels éducatifs pour les modalités SESSAD/EMR/EMAS, se déroulant principalement sur les lieux de scolarité des jeunes, impliquent aussi de multiples déplacements. Ce parc de véhicules permet au DITEP de pouvoir gérer l'ensemble de ces fortes contraintes logistiques. Nous devons malgré tout, au vue de notre implantation géographique principale faire appel à de nombreuses prises en charge taxi.

Le parc informatique est composé de 15 ordinateurs dédiés aux professionnels et de huit ordinateurs et six tablettes dédiés aux jeunes. Pour les jeunes, les deux groupes classes externalisées prennent aussi appui sur les équipements des établissements scolaires les accueillant. Les professionnels sont principalement équipés d'ordinateurs portables.

5. Perspectives 2024

La dynamique territoriale et partenariale est toujours à l'œuvre. La collaboration avec la circonscription et les autres acteurs médico-sociaux se pérennise d'année en année. Cette dynamique doit rester en 2024 au cœur de nos préoccupations afin de répondre aux besoins des populations.

De plus, les orientations des politiques publiques concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap promeuvent la prise en compte des projets de vie des personnes. Cette dernière nous impose d'intervenir dans les lieux de vie des personnes accompagnées (lieu de scolarisation de formation professionnelle, domicile, activités socio-culturelles et sportives...).

De ce fait, notre activité doit se transformer de manière très importante :

- Travail de collaboration permanente entre le lieu de scolarisation et le service médico-social
- Travail de collaboration permanente avec les services municipaux ou intercommunaux afin de faciliter le développement de l'accessibilité
- Diminution des soirées d'internat au bénéfice de temps de répit
- Diminution des temps d'accueil de jour au bénéfice d'action de formation de la communauté éducative et d'accompagnement à l'Autorégulation

- Développement de la démarche diagnostique en collaboration avec les acteurs libéraux de terrain
- Développer les rééducations au plus proche des lieux de domiciles et lieux de scolarisation

Les besoins en terme de locaux et de localisation ne sont plus les mêmes, et de fait notre implantation principale (ITEP), telle qu'elle a été pensée initialement, n'est plus adaptée.

C'est donc fort de tous ces constats que 2024 va être l'année de l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement (débutée en 2023) qui permettra de repenser nos modalités de fonctionnement et d'intervention sur l'ensemble du territoire de la circonscription de Belleville.